

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 14 avril 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 14 avril 2023 10h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Benoit Durand, Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier;
Stéphane Thiffault, contremaître des travaux publics et hygiène du milieu;
Martin Champagne, coordonnateur aux loisirs, sports, culture et vie communautaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 10h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-04-276

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 14 avril 2023.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 avril 2023 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Aucun
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Aucun
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Achat d'une génératrice pour la station de pompage principale
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - BluZénith inc. - effectuer les travaux au bâtiment Restaurant - 2 ch. du canal

10. RÈGLEMENTS

10.1 Aucun

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

12.1 Aucun

13. PAROLE AU MAIRE

13.1 Aucun

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE LA SÉANCE extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION DE POMPAGE PRINCIPALE

2023-04-277

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE les risques de pannes sont trop importants pour notre réseau d'aqueduc et nos stations de pompage;

CONSIDÉRANT l'urgence de sécuriser le fonctionnement de la station de pompage principale;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire d'éviter tout déversement dans le lac;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue de Lagacé électrique inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'octroi de contrat de gré à gré pour l'installation et l'achat d'une génératrice usagée 100kW au montant forfaitaire de 45 000 \$ excluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à imputer cette dépense au fonds de roulement et à être remboursé sur une période de 5 ans et d'imputer la dépense au poste 23.05.002.300

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BLUZÉNITH INC. - EFFECTUER LES TRAVAUX AU BÂTIMENT RESTAURANT - 2 CH. DU CANAL

2023-04-278

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux de finition à la suite des travaux de décontamination au bâtiment Restaurant au 2 chemin du canal d'ici le 22 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission par invitation a été faite auprès de 5 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont soumis des offres de services:

Lapointe construction : 59 304,01 \$
Danovis inc : 41 289,02 \$
Construction BluZénith inc : 30 131,68 \$

CONSIDÉRANT QUE le malgré le dépôt de sa soumission tardive, la compagnie BluZénith inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise BluZénith inc. pour effectuer les travaux au bâtiment Restaurant - 2 ch. du canal;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise BluZénith inc. un montant maximal de 30 131.68 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.701.60.522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Génératrice sur la Place Clément

15. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2023-04-279

À 10h30 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 14 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*